

Vente d'une maison après une séparation

Par emeline054, le 27/08/2015 à 11:59

Apres mon divorce je pensais être tranquille par rapport à la maison que nous avions acheté en commun il y a 20 ans, mon mari et moi, étant donné que c'est moi qui suis partie vivre ailleurs avec les enfants, mon avocat m'a dit que je n'avais plus à me soucier de cette maison, seulement j'ai recu une lettre de la banque qui m'envoi un huissier parce que selon le notaire que je viens d'aller voir, la maison m'appartient toujours à moi ainsi qu' mon ex-époux puis ce que l'avocat a oublier de me dire qu'il fallait passer devant un notaire une fois le jugement de divorce prononcer, que dois-je faire étant dans l'incapacité de payer l'huissier qui me réclame plus de 40 000 euros ?

Tout en sachant que mon ex-époux est dans l'incapacité de régler la facture.